

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306\_09-DE

# Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

62 rue Bonrepos  
11150 Bram  
Tel : 04.68.76.69.40

**Accord-cadre de fournitures**

**Acte d'engagement**

**Objet du marché à bons de commande**

**Fourniture et livraison de repas Multi accueils  
Petite Enfance et ALSH 2023-2026**

**Numéro de Marché :2023EJ2**

*copie délimitée en unique exemplaire pour être remis  
en cas de cessation ou de maintienement de créance.*



Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions des articles L2124-3 et R.2124-3, 6°, R2161-12 à R2161-20 du Code de la Commande Publique, régissant la procédure avec négociation.

## Article 1 – Identification de l'acheteur

Autorité compétente pour signer l'accord-cadre : André VIOLA, Président

Comptable assignataire des paiements : Trésor Public

Adresse :  
SGC  
90 Av Pierre Semard  
11 890 CARCASSONNE CEDEX 9

## Article 2 – Délai de validité des offres

L'offre ainsi présentée ne lie le candidat que si son acceptation est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## Article 3 – Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cahier des clauses administratives générales – fournitures courantes et services (CCAG -FCS) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et publié au JO du 1er avril 2021
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le mémoire justificatif
- Le devis descriptif et estimatif détaillé

et conformément à leurs clauses,

### Candidature individuelle

- Le signataire s'engage sur la base de son offre et pour son propre compte;
- à produire, si l'offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
  - sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale : .....

Adresse établissement : .....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : .....

Adresse siège social (si différente) : .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Courriel : .....

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

Le signataire engage la société : ANSAMBLE sur la base de son offre;

- à produire, si l' offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale : ANSAMBLE

Adresse établissement : 101, boulevard de Suisse – BP 52106 – 31019 TOULOUSE Cedex 2

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : 334 159 472 00458

Adresse siège social (si différente) : PIBS – Allée Gabriel Lippmann – 56000 VANNES

Téléphone : 05 62 72 42 42

Télécopie : 05 62 72 42 43

Courriel : [agencetoulouse@ansamble.fr](mailto:agencetoulouse@ansamble.fr)

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

#### Candidature en groupement

L'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de l'offre du groupement;

- à produire, si l' offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nature du groupement: conjoint  ou solidaire

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et si l'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996].

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique : .....

Adresse établissement : .....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : .....

Adresse siège social (si différente) : .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Courriel : .....

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

Nom commercial et dénomination sociale de l'opérateur économique : .....

Adresse établissement : .....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : .....

Adresse siège social (si différente) : .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Courriel : .....

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996



## **Article 5 – Type de prix**

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

## **Article 6 – Modalités de variation du prix**

Les prix sont révisibles selon la formule suivante :  $P = P_o \times (0.50 I/I_o + 0.50 I'/I''_o)$  I = dernière valeur publiée à la date d'ajustement de l'indice des prix à la consommation « Restauration » base 2015 publiée par l'INSEE sous l'identifiant 001762312, nomenclature Coicop : 11.1.2.0.1 I<sub>o</sub> = valeur du même indice pris pour base lors de l'ajustement précédent I' = dernière valeur publiée à la date d'ajustement de l'indice des prix à la consommation « Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » publiée par l'INSEE sous l'identifiant 0639025 I''<sub>o</sub> = valeur du même indice prise pour base lors de l'ajustement précédent. Clause de sauvegarde : Si l'augmentation des prix constatée par rapport au prix hors taxe figurant dans le bordereau des prix unitaires est supérieure à 5% par an, les parties conviennent de se rencontrer afin de définir à l'amiable la variation des prix à appliquer, dans le cas où la négociation menée avec le titulaire s'avérerait infructueuse, le pouvoir adjudicateur pourra résilier, en dérogation aux règles contractuelles de préavis, sans indemnité, la partie du marché restant à exécuter.

### **Périodicité de la révision**

Les prix sont révisés à chaque reconduction de l'accord-cadre. Les prix sont réputés fermes jusqu'au dernier jour de la période en cours.

## **Article 7 - Mois d'établissement des prix de l'accord-cadre**

Les prix sont réputés établis aux conditions économiques du mois correspondant à la date à laquelle l'offre a été remise par le titulaire, conformément au CCAG.

Ce mois est appelé mois zéro (M0).

## **Article 8 - Contenu des prix**

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

## **Article 9 – Montant de l'accord-cadre**

La quantité minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 20000 repas/an.

La quantité maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 40300 repas/an.

La quantité minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 20000 repas/an.

La quantité maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 40300 repas/an.

La quantité minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 20000 repas/an.

La quantité maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 40300 repas/an.

La quantité minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 20000 repas/an.

La quantité maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 40300 repas/an.

## **Article 10 – Durée de l'accord-cadre**

L'accord-cadre prend effet à sa notification pour une durée initiale de 12 mois. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à la reconduction tacite par dénonciation expresse faite 3 mois avant l'échéance du contrat par l'envoi d'un préavis au titulaire du marché avec recommandé et accusé de réception

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

## Article 11 – Délai d'exécution des prestations

### Délais d'exécution des bons de commande :

Le délai de livraison des fournitures est fixé dans chaque bon de commande et court à compter de la notification de celui-ci.

## Article 12 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

(joindre le RIB correspondant)

Libellé du compte : ANSAMBLE

Domiciliation : CREDIT AGRICOLE

Adresse :

Code IBAN : FR76 3148 9000 1000 2560 0831 747

Code BIC : BSUIFRPPXXX

En cas de paiement sur plusieurs comptes, selon la situation, remplir l'annexe "Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres de groupement " ou l'annexe "Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations".

Les paiements sont effectués en euros.


## Article 13 – Origine des fournitures

Conformément aux dispositions des articles L2153-1 et R2153-1 du code de la commande publique, origine des fournitures en pourcentage de la valeur totale des produits composant l'offre :

Pays de l'Union européenne, France comprise : 80.%.  
 Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics  
(Union européenne exclue) : 17.%.  
 Autre : 3.%.

## Article 14 – Signature de l'accord-cadre par le candidat individuel

Fait en un seul original

Nom, prénom et qualité du signataire*	Lieu et date de signature	Signature
GENDROT Vincent, Directeur Général	A Toulouse, Le 24 mai 2023	 Signature numérique de Vincent GENDROT Date : 2023.07.03 16:09:56 +02'00'

\*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## Article 15 – Signature de l'accord-cadre en cas de groupement

Fait en un seul original

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 du code de la commande publique) :

Nom commercial et dénomination sociale du mandataire : .....

## Article 16 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires
- Annexe - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres

## Article 17 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A..... *Bnam* .....  
le..... *03/07/2023* ..... pour un montant annuel de *165.788 € HT.*  
*ou de 663.152 € HT / 4 ans.*

Signature de l'autorité compétente en vertu de délibération du 26/12/2012.

*Bon jour accord.*  
*André Viola,*  
*Président.*



En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est : conjoint  ou solidaire

**Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement**  
: (Cocher la ou les cases correspondantes.)

pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe

**Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement** : (Cocher la case correspondante.)

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous; *(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

---

Nom, prénom et qualité du signataire*	Lieu et date de signature	Signature

\*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



**Article 18 - Date d'effet de l'accord-cadre**

*En cas d'envoi par le profil d'acheteur :*

Date de mise à disposition sur le profil d'acheteur .....

Saisir ci-dessous la date de la première consultation par le titulaire et les références de l'accusé de réception

Consultation par le titulaire le .....

Références: .....

A défaut de consultation par le titulaire, la notification est réputée faite huit jours après la mise à disposition.

*En cas d'envoi électronique en LRAR :*

Saisir ci-dessous la date de réception par le titulaire et les références du courrier électronique

Reçu par le titulaire le .....

Références: .....

*En cas d'envoi postal en LRAR :*

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

*En cas de remise contre récépissé :*

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent accord-cadre »

A .....,

le .....

Signature du titulaire

**Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)**

*Formule d'origine*

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité de l'accord-cadre (2)
- la partie des prestations évaluées à ..... euros (en lettres)
- et devant être exécutées par ..... en qualité de co-traitant.

A ..... ,  
le (3) .....

Signature,

- (1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Date et signature originales.

## **ANNEXE - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires**

*(A reproduire pour chacun des opérateurs économiques concernés)*

Acheteur : Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

62 rue Bonrepos

11150 Bram

04.68.76.69.40

Intitulé de l'accord-cadre : Fourniture et livraison de repas Multi accueils Petite Enfance et ALSH 2023-2026

### **Désignation de l'opérateur économique de rattachement :**

Nom de l'opérateur économique : .....

Si des établissements secondaires sont susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306\_09-DE

## **ANNEXE - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres**

Acheteur : Communauté de communes Piège Lauragais Malepère

62 rue Bonrepos

11150 Bram

04.68.76.69.40

Intitulé de l'accord-cadre : Fourniture et livraison de repas Multi accueils Petite Enfance et ALSH 2023-2026

En cas de répartitions des prestations par membres du groupement, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.



**Communauté de communes Piège Lauragais Malepère**  
**Marché Fourniture de repas Multi-Accueil Petite Enfance et ALSH 2023-2026**

**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

Négociation Ansamble 15/06/2023

REPAS	Nombre de Repas/an	Prix unitaire Ht	Prix unitaire TTC	Montant Total Annuel Ht	Montant Total Annuel TTC
Adultes (repas 5 éléments)		4,06	4,28		
<b>ALSH BESLAS</b>					
Primaire + de 6 ans (repas 5 éléments)		3,20	3,38		
Maternelle – de 6ans (repas 5 éléments)		3,06	3,23		
<b>Multi Accueils</b>					
18/36 mois (repas 5 éléments)		4,00	4,22		
12/18 mois (repas 4 éléments « mouliné » )		3,83	4,04		
4/12 mois (repas 3 éléments « mixé" )		3,66	3,86		

NOUS PROPOSONS LE PAIN VENDU A LA BAGUETTE = 1,19 €HT

NOS REPAS SONT ADAPTES A PARTIR DE 6 MOIS

GOUTERS	Nombre de Repas/an	Prix unitaire Ht	Prix unitaire TTC	Montant Total Annuel Ht	Montant Total Annuel TTC
<b>ALSH BESPLAS</b>					
Primaire + de 6 ans (goûters 3 éléments)		0,89	0,94		
Maternelle – de 6ans (goûters 3 éléments)		0,89	0,94		
<b>Multi Accueils</b>					
18/36 mois (goûters 3 éléments)		0,89	0,94		
12/18 mois (goûters 3 éléments)		0,89	0,94		
4/12 mois (goûters 2 éléments)		0,78	0,82		

Le candidat

Date, signature, cachet entreprise

Société Ansamble

**Vincent**  
**GENDROT**  
 Signature  
 numérique de  
 Vincent GENDROT  
 Date : 2023.07.03  
 16:07:54 +02'00'



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306\_09-DE





**Communauté de communes Piège Lauragais Malepère**  
**Marché Fourniture de repas Multi-Accueil Petite Enfance et ALSH 2023-2026**

**Détail Quantitatif Estimatif (DQE)**

Négociation Ansamble 15/06/2023

<b>REPAS</b>	<b>En repas/an</b>	<b>Prix Unitaire Ht</b>	<b>Prix Unitaire TTC</b>	<b>Montant Total Annuel Ht</b>	<b>Montant Total Annuel TTC</b>
Adultes (repas 5 éléments)	9 100	4,06	4,28	36 946	38 978
<b>ALSH</b>					
Primaire + de 6 ans (repas 5 éléments)	6 100	3,20	3,38	19 520	20 594
Maternelle – de 6ans (repas 5 éléments)	6 100	3,06	3,23	18 666	19 693
<b>Multi accueils</b>					
18/36 mois (repas 5 éléments)	9 200	4,00	4,22	36 800	38 824
12/18 mois (repas 4 éléments « mouliné » )	5 600	3,83	4,04	21 448	22 628
4/12 mois (repas 3 éléments « mixé »)	4 200	3,66	3,86	15 372	16 217

<b>GOUTERS</b>	<b>En goûters/an</b>	<b>Prix Unitaire Ht</b>	<b>Prix Unitaire TTC</b>	<b>Montant Total Annuel Ht</b>	<b>Montant Total Annuel TTC</b>
<b>ALSH</b>					
Primaire + de 6 ans (goûters 3 éléments)	3 100	0,89	0,94	2 759	2 911
Maternelle – de 6ans (goûters 3 éléments)	1 500	0,89	0,94	1 335	1 408
<b>Multi Accueil</b>					
18/36 mois (goûters 3 éléments)	11 200	0,89	0,94	9 968	10 516
12/18 mois (goûters 3 éléments)	800	0,89	0,94	712	751
4/12 mois (goûters 2 éléments)	2 900	0,78	0,82	2 262	2 386

Le candidat

Date, signature, cachet entreprise

ANSAMBLE

**Vincent  
GENDROT**

Signature  
numérique de  
Vincent GENDROT  
Date : 2023.07.03  
16:15:26 +02'00'



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230627-D202306\_09-DE